

Projet « *Mode de gestion des forêts des communautés locale en contribution à la lutte contre la pauvreté en République Démocratique du Congo* »



Rapport intérimaire

Février - Novembre 2009

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES ACRONYMES	2
RESUME EXECUTIF	4
1. CONTEXTE DU PROJET	6
2. OBJECTIFS	6
3. RESULTATS ATTENDUS.....	6
4. APPROCHE ET PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX DES SITES DU PROJET	7
4.1. Méthodologie	7
4.2. Présentation des acteurs ou partenaires locaux des sites.....	7
5. ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS	9
5.1. Atelier méthodologique	9
5.2. Renforcement des capacités des acteurs locaux.....	9
5.3. Dialogues communautaires.....	10
5.3.1. Mode opératoire des dialogues communautaires	10
5.3.2. Dialogues réalisés.....	11
5.4. Forums locaux	15
5.4.1. Mode opératoire des forums locaux.....	15
5.4.2. Forums locaux réalisés	16
5.4.3. Quelques conclusions/recommandations des forums locaux	17
5.5. Forums provinciaux.....	21
5.5.1. Mode opératoire des forums provinciaux	21
5.5.2. Forums provinciaux réalisés	21
5.5.3. Quelques conclusions/recommandations des forums provinciaux	23
5.6. Cartographie participative	24
5.7. Activités nationales	25
5.7.1. Forums nationaux	25
5.8. Sensibilisation du public et communication.....	29
5.8.1. Actions d'information vers des acteurs politiques	29
5.8.2. Activités médiatiques au niveau de la coordination et des sites	30
5.9 Autres activités.....	31
6. CONCLUSION, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	31

LISTE DES ACRONYMES

ABC : Les Amis des Bonobos du Congo

ADERIGAS : Association pour le Développement Rural et Intégré de Ganda Sundi

ADEV : Action pour les Droits, l'Environnement et la Vie

AMAR : Action Massive Rurale

ANR : Agence Nationale de Renseignement

AWF : *African Wildlife Foundation*

BCI : *Bonobo Conservation Initiative*

CADELU : 22ème Communauté Association des Eglises Evangéliques de la Lulonga

CARPE : *Central African Programme for Environment*

CCP : Compagnie de Commerce et des Plantations

CDRN : Commission Diocésaine pour les Ressources Naturelles

CEDEN : Cercle pour la Défense de l'Environnement

CEDER : Centre de Développement Rural de Tshela

CEPECO : Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de base

CI : *Conservation International*

CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique

CKE : Compagnie du Kasai et de l'Equateur

CLGP : Comité Local de Gestion Participative

COCOM : Cœurs Compatissants

COCREFOBA : Conservation Communautaire pour la Réserve Forestière de Bakano

CODAFE : Coordination pour le Développement des Associations Féminines de l'Equateur

CODELT : Conseil pour la Défense de l'Environnement par la Légalité et la Traçabilité

CPPR : Centre Polyvalent pour la Promotion Rurale

CVAP : Club des Volontaires pour l'Appui aux Pygmées

DGPA : Dynamique du Groupe de Peuples Autochtones

DIPY : Dignité Pygmée

EDAAP : Equipe d'Appui à l'Autopromotion Populaire

ERC : Eglise de Réveil au Congo

FIB : Fédération Industrielle du Bois

FFI : *Fauna and Flora International*

FORCOM / FAO : Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communautaires / Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FPP : *Forest Peoples Programme*

GASHE : Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement

GTF : Groupe de Travail sur les Forêts

ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

IIED : *International Institute for Environment and Development*

ITENAC : Institut Technique d'Enseignement Nutritionnel, Alimentaire et Technique
LINAPYCO : Ligue Nationale des Pygmées du Congo
MECNT : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
OCEAN : Organisation Concertées des Ecologistes et Amis de la Nature
OCT : Organisation Congolaise du Travail
ODC : Objectif Développement Communautaire
ONG : Organisation non-gouvernementale
OSFAC : Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale
PAG de l'UE: Programme d'Appui à la Gouvernance de l'Union Européenne
PAP/RDC : Programme d'Appui aux Pygmées de la République Démocratique du Congo
PVH : Protégeons la Vie Humaine
RDC : République Démocratique du Congo
REDD : Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
Réseau CREF : Réseau pour la Conservation et la Conservation des Ecosystèmes Forestiers
RFO : Réserve de Faune à Okapi
RRI : *Rights and Resources Initiative*
RRN : Réseau Ressources Naturelles
SCAM : Société des Cultures Agricoles du Mayombe
SNV : Organisation Néerlandaise pour le Développement
SPM : Société pour les Peuples Menacés
UGADEC : Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement
Communautaire à l'Est de la R.D. Congo
UICN : Union Mondiale pour la Nature
UNTC : Union Nationale des Travailleurs du Congo
WCS : *World Conservation Society*
WWF : Fonds Mondial pour la Nature

RESUME EXECUTIF

Le projet « Mode de gestion des forêts des communautés locales en contribution à la lutte contre la pauvreté en RDC » exécuté par Forests Monitor pour le compte du gouvernement Congolais a été officiellement lancé par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) en février 2009. Il a pour objectif global de faire de la foresterie communautaire un pilier principal de la gestion équitable et durable des forêts et du développement des économies rurales en RDC.

Sur le plan méthodologique, le projet procède à des consultations qui s'organisent à quatre niveaux à savoir les dialogues communautaires, les forums locaux au niveau des territoires, les forums nationaux au niveau provincial et les forums nationaux au niveau central à Kinshasa. Les activités de terrain sont mises en œuvre sur les trois sites pilotes de Tshela dans la Province du Bas Congo, Basankusu dans la Province de l'Equateur et Mambasa dans la Province Orientale. Les activités au niveau central, à Kinshasa, consistent en l'organisation des forums thématiques. Les activités de terrain au niveau des sites sont animées par des partenaires locaux choisis sur la base de leurs expériences et de leurs compétences. Le projet se veut inclusif et multi acteur dans le but de capter toutes les sensibilités et opinions disponibles pouvant contribuer à l'élaboration d'un modèle de gestion des forêts des communautés locales, qui contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté des communautés vivant dans et autour des forêts congolaises.

A ce jour, plus de 4.379 représentants des communautés locales et autochtones (Pygmées), parmi lesquels 1.028 femmes et 425 peuples autochtones ont participé à une soixantaine de dialogues communautaires sur différents thèmes. Ces dialogues sont animés par 47 facilitateurs provenant de l'administration forestière, des ONG locales, et des églises.

Trois forums locaux ont été organisés à Tshela, Mambasa et Basankusu avec la participation de 155 personnes issues de l'administration publique, de la société civile, du secteur privé et des communautés locales et autochtones.

Deux forums provinciaux ont été organisés à Matadi (Province du Bas Congo) et Kisangani (Province Orientale) avec la participation de 94 personnes dont des députés provinciaux, des ministres provinciaux, des agents des administrations provinciales, des représentants d'ONG nationales et internationales, des églises, des chefs coutumiers et des représentants des communautés locales et autochtones.

Cinq forums nationaux ont été tenus avec la participation de plus de 111 personnes représentant plus de six ministères, les administrations publiques, le secteur privé, les organisations internationales, les bailleurs de fonds, la société civile et les chefs coutumiers.

A l'issue de toutes ces rencontres de réflexion et d'échange, des suggestions et recommandations ont été faites en vue de l'élaboration d'une sous politique de la foresterie communautaire en RDC qui s'inscrit dans les réalités socio culturelles et économiques du pays. Parmi les concepts nouveaux collectés jusque-là auprès des communautés locales et autochtones, on trouve à titre d'illustration : la conservation communautaire de la faune ; le caractère collectif des droits sur les forêts des communautés locales ; la nécessité pour les forêts des communautés locales d'avoir une surface minimale de 40.000 hectares ; la nécessité d'une personnalité juridique pour les communautés ; et le rôle décisionnel qu'a la femme dans certaines communautés de type matriarcal au Congo.

D'autres rencontres de discussion ainsi que la cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources sont prévues avant la fin du projet en mai 2010.

1. CONTEXTE DU PROJET

La République Démocratique du Congo a initié depuis quelques années un processus de réforme de son secteur forestier, à travers notamment l'adoption en 2002 d'un nouveau code forestier. A la Conférence Internationale sur la gestion des forêts de la République Démocratique du Congo tenue à Bruxelles en 2007, d'importants diagnostics ont été faits et il a été relevé le fait que « *par la passé la gestion des forêts, comme celle d'autres ressources naturelles, s'est focalisée sur les gains à court terme, négligeant l'équilibre social et la pérennité des écosystèmes et des ressources. Les populations locales et autochtones ont été marginalisées* ».

Dans cette perspective, l'agenda prioritaire du secteur forestier congolais souligne la nécessité d'une foresterie rurale, une recherche-action visant des approches novatrices pour une foresterie communautaire et des micros entreprises forestières, et enfin, l'association des communautés à la réduction de la déforestation. Tel est le contexte stratégique dans lequel il convient de situer les efforts en cours du Gouvernement congolais, en vue d'élaborer, à travers ce projet, un modèle innovant de foresterie communautaire.

2. OBJECTIFS

L'objectif global du projet est de contribuer à l'adoption généralisée de la foresterie communautaire comme base de la gestion équitable et durable des forêts et du développement des économies rurales en RDC. Autrement dit, il est question de s'assurer que les ressources forestières deviennent un moyen de réaliser les opportunités économiques des communautés forestières rurales, afin que les bénéfices qui peuvent être tirés des forêts soient largement partagés dans la société.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet sont de quatre ordres :

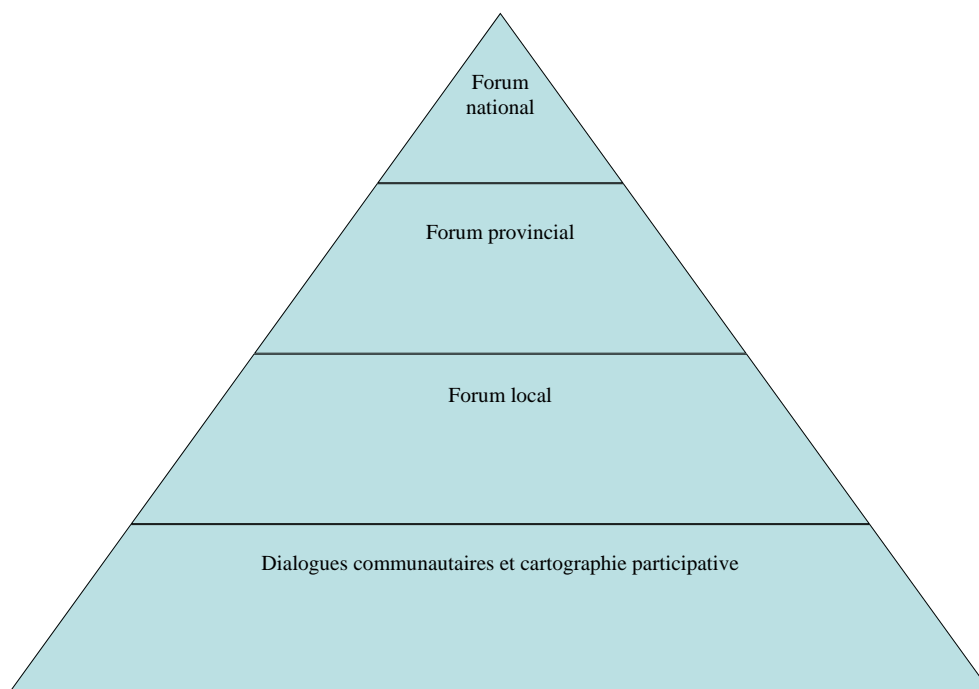
- Une feuille de route identifiant comment la gestion communautaire des forêts peut être mise en œuvre à grande échelle en RDC ;
- Une proposition pour la première phase (5 ans) d'un programme de long terme pour le développement de la foresterie communautaire en RDC ;
- Un dialogue national établi sur la foresterie communautaire ;
- Recommandations formulées pour l'amélioration du cadre juridique de la foresterie communautaire.

4. APPROCHE ET PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX DES SITES DU PROJET

4.1. Méthodologie

En vue de contribuer à la conception d'un modèle adapté à la gestion des forêts communautaires en RDC, le projet a opté pour une approche de dialogue. Il s'agit d'un travail d'écoute des communautés autour et dans les forêts, afin que leurs perceptions, aspirations, priorités et visions de développement soient prises en compte dans les règles juridiques et institutionnelles en la matière. Ce dialogue communautaire est complété par, d'une part, des débats et réflexions tenus au niveau national, et d'autre part, des recherches thématiques effectuées par des partenaires nationaux et internationaux.

La démarche de consultation de divers acteurs socio politiques de RDC est de type pyramidal avec à la base des dialogues communautaires et au sommet des forums nationaux, en passant par les forums locaux et provinciaux, ainsi que le montre le schéma suivant :



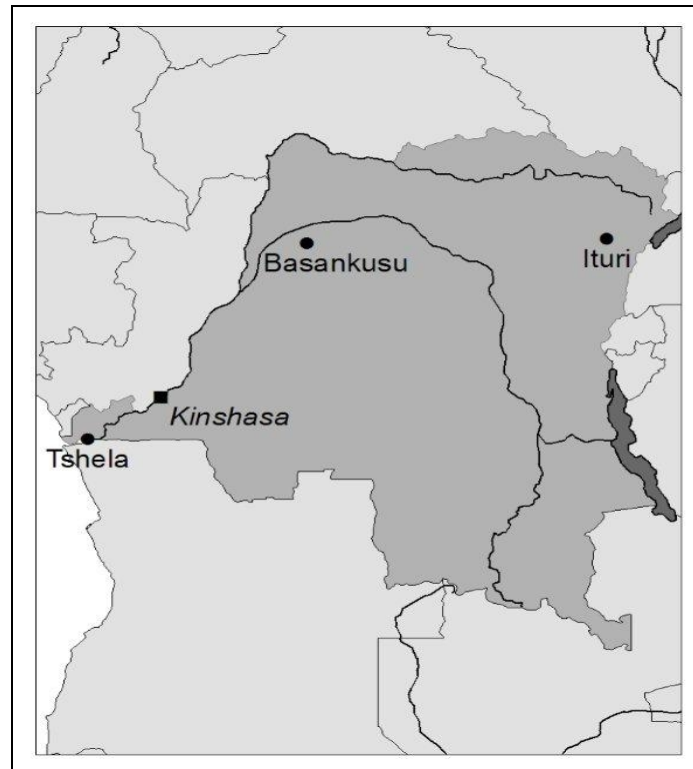
4.2. Présentation des acteurs ou partenaires locaux des sites

Les activités sur chacun des trois sites sont coordonnées soit par une organisation, soit par un consortium.

Sur le site du Bas Congo à Tshela, les activités sont placées sous la responsabilité de la coordination nationale du Réseau Ressources Naturelles (RRN) dont le représentant sur le terrain est l'ONG CEPECO qui est aussi le point focal du RRN pour la Province du Bas Congo. Prennent

part à l'exécution des activités sur le terrain outre CEPECO, la coordination provinciale de l'Environnement, les représentants des communautés locales et cinq autres ONG, membres du RRR dans la Province du Bas Congo. Il s'agit du CEDER à Tshela, de l'EDAAP à Lemba, de l'ITENAC à Sonabata, du CPPR à Mbanza Ngungu et de l'ADERIGAS à Nganda Tsundi.

La coordination du site de l'Equateur est assurée par la Commission Diocésaine pour les Ressources Naturelles (CDRN) du diocèse de Basankusu, qui associe à ses activités 4 facilitateurs communautaires issus des communautés dans lesquelles se tiennent les dialogues communautaires.



Carte 1 : localisation des sites du projet

Le site de l'Ituri est placé sous la responsabilité d'un comité de gestion de six membres comprenant 2 représentants du secteur privé (de la société forestière ENRA SARL), 2 représentants de l'ONG environnementale OCEAN basée à Kinsangani, 1 représentante de l'ONG CVAP spécialisée dans l'accompagnement des peuples autochtones et basée à Mambasa et 1 représentant des peuples autochtones Mbuti. En plus de ces membres du comité de gestion, les dialogues communautaires sont animés par les représentants de l'administration forestière locale, et les ONG locales.

5. ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS

5.1. Atelier méthodologique

L'atelier méthodologie a marqué le début effectif des activités sur le terrain. Il a réuni pendant 4 jours divers partenaires internationaux, nationaux et locaux devant prendre une part active à la mise en œuvre du projet à titre d'experts, d'exécutants et/ou de parties prenantes. Il avait pour objectif d'améliorer la compréhension du projet par toutes les parties impliquées et de définir une stratégie commune de mise en œuvre. L'atelier a eu comme participants une trentaine de personnes composées des représentants des organisations suivantes : MECNT, WWF, FAO, CEPECO, RRN, CIRAD, IIED, CODELT, RRI ; ENRA SARL, CDRN, CEDEN, CVAP, OCEAN, Réseau CREF. Il a entre autres permis d'identifier les thèmes des forums nationaux et des dialogues communautaires.

5.2. Renforcement des capacités des acteurs locaux

Quatre ateliers de formation dont trois sur les approches de recherche participative et un sur la cartographie participative ont été organisés en faveur des partenaires locaux en vue de renforcer leurs capacités et mettre à leur disposition des outils nécessaires à la bonne exécution des activités du projet.

Au total 41 personnes ont pris part à ces ateliers de formation sur la recherche participative, tandis que 6 experts SIG ont participé à l'atelier de mise à niveau dans le cadre de la cartographie participative.

Les principaux modules de formation développés avec les participants portaient sur les éléments suivants :

- Introduction générale aux approches et méthodes de recherche participative ;
- Les outils et techniques utilisés dans la recherche participative ;
- Objectifs et principes du dialogue communautaire ;
- Outils et techniques de facilitation d'un dialogue communautaire ;
- Généralités sur la cartographie participative ;
- Outils et techniques utilisés dans la cartographie participative ;
- Guide méthodologique de la cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources.

A l'issue de ces ateliers, des outils et guides techniques ont été développés et servent à la mise en œuvre des activités du projet. Il s'agit entre autres d'un guide de facilitation du dialogue communautaire et d'un canevas pour la rédaction des comptes rendus des dialogues communautaires.



Photo 1 : Formation en cartographie participative

Par ailleurs, un atelier de mise à niveau des experts en Système d'information géographique (SIG) pour chacun des trois sites a été organisé à Tshela avec comme objectifs :

- De discuter, harmoniser et valider la méthodologie de cartographie participative ;
- De développer les outils de collecte des informations ;
- De tester et valider les outils avec une communauté locale ;
- De faire l'état des besoins en appui techniques ;
- D'identifier les besoins nécessaires à la réalisation des cartes de base pour chacun des trois sites ;
- D'identifier les besoins et planifier l'appui d'OSFAC dans les trois sites du projet.

L'atelier de mise à niveau a permis d'élaborer un guide méthodologique de la cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources qui aidera les communautés locales à mieux documenter leurs droits sur les espaces et les ressources sur lesquels elles revendiquent des droits coutumiers.

5.3. Dialogues communautaires

5.3.1. Mode opératoire des dialogues communautaires

Inspirés par la palabre africaine, les dialogues communautaires se veulent un cadre de libre expression des communautés locales visant à capter leurs préoccupations et leurs attentes en ce qui concerne la gestion de « leurs » forêts ancestrales. Les dialogues communautaires constituent également des cadres d'échange qui permettent aux communautés de discuter entre elles de leurs

aspirations communes en relation avec la gestion des forêts et l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Dans la pratique, les dialogues communautaires sont organisés dans des villages, aux lieux choisis par la communauté. Les discussions sont structurées autour des thématiques arrêtées lors de l'atelier méthodologique du mois d'avril 2009 et enrichies par de nouveaux thèmes identifiés par les facilitateurs lors des formations dont ils ont été bénéficiaires dans leurs sites respectifs. Au total, 11 thèmes ont été identifiés pour faire l'objet de dialogues communautaires dans les trois sites du projet.

Les dialogues communautaires sont souvent organisés avec différentes composantes d'une seule et même communauté afin de saisir les spécificités propres à chacune d'elles. Il s'agit notamment des ayants droits coutumiers fonciers, les femmes, les jeunes, les chasseurs, les hommes, les « migrants » qui ne font pas partie de la communauté au sens du code forestier, mais qui y sont installés parfois depuis plusieurs décennies et qui participent activement à la vie de la communauté à travers des alliances sociales et/ou économiques. Les résultats de ces différents dialogues « sectoriels » sont par la suite discutés en plénière, avec l'ensemble des membres de la communauté.

Les dialogues communautaires sont animés par des facilitateurs dûment formés, qui disposent pour ce faire d'un guide ou canevas préparé à cet effet. Le site du Bas Congo compte 20 facilitateurs dont 2 de l'administration forestière provinciale, 10 des ONG locales et 8 facilitateurs communautaires. Le site de l'Equateur quant à lui compte 10 facilitateurs dont 6 de la commission diocésaine pour les ressources naturelles du diocèse de Basankusu et 4 facilitateurs communautaires. Outre le comité de gestion, le site de l'Ituri compte 11 facilitateurs dont 2 du secteur privé, 1 d'une association féminine et 9 des ONG locales.

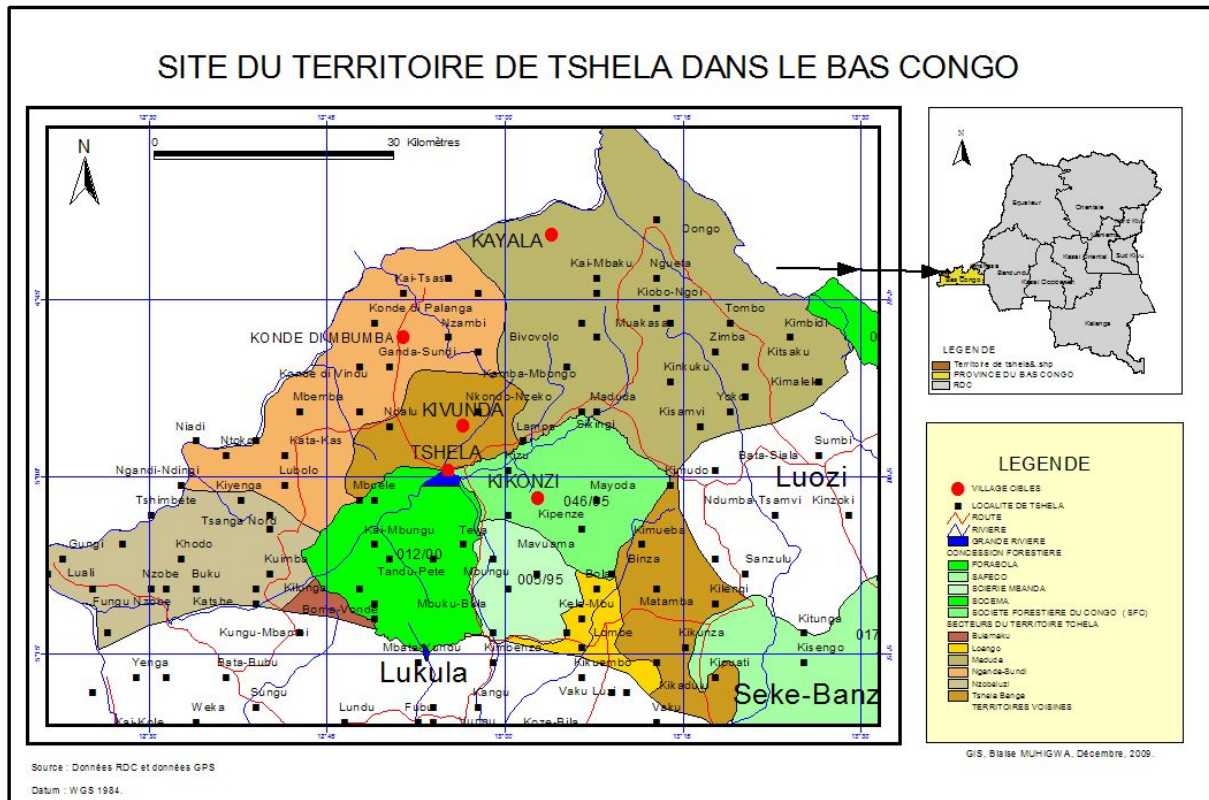
5.3.2. Dialogues réalisés

A ce jour, plus de 4.379 représentants des communautés locales et autochtones, parmi lesquels 1.573 femmes et 425 peuples autochtones ou Mbuti de l'Ituri ont participé à plus de 60 dialogues communautaires sur les thèmes suivants :

- Le statut de la forêt ;
- Les droits fonciers coutumiers ;
- La conservation communautaire ;
- L'exploitation forestière artisanale ;
- Le processus de prise de décision au niveau local ;
- Les institutions de gestion des forêts des communautés locales ;
- Les forêts des communautés locales comme outil de développement.

5.3.2.1 Site de Tshela (Bas Congo)

Dans le site de Tshela en Province du Bas Congo, 30 dialogues communautaires ont déjà eu lieu dans les villages de Kimongo Mananu dans le secteur de Lubuzi, Kayala dans le secteur de Nganda Tsundi, Kimanunga dans le secteur de Mbanga et Mbumba Mongo dans le secteur de Lubolo.



Carte 2 : Localisation du site de Tshela (Bas Congo)

Près de 1.000 personnes dont presque 50% de femmes ont participé aux dialogues communautaires. Elles étaient réparties comme suit :

Village	Homme	Femme	Enfant	Total
Kimongo Mananu	110	101		211
Kimanunga	57	106	59	222
Kayala	177	185		362
Mbumba Mongo	116	65		181
Total	460	457	59	976

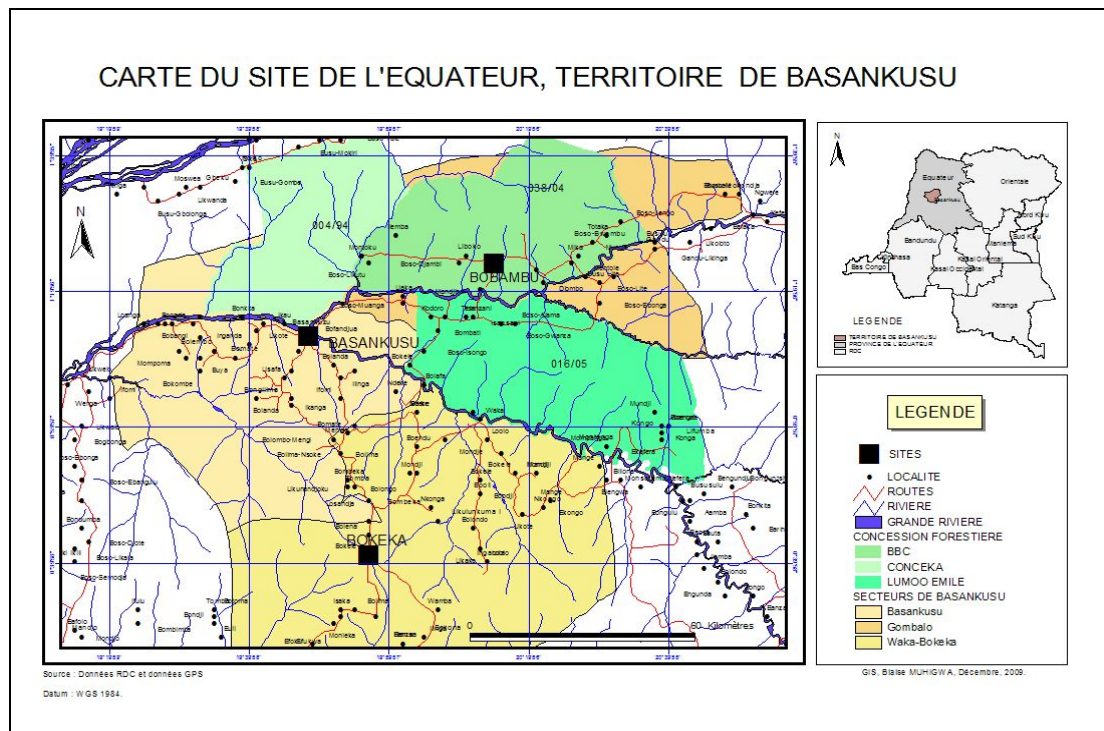
Tableau 1 : Participation aux dialogues communautaires dans le site de Tshela

Le site de Tshela présente la particularité de compléter et d'enrichir les dialogues communautaires par des sessions de validation des résultats aux niveaux des chefs lieux des quatre secteurs qui abritent les dialogues. Il s'agit de sortes de mini forums locaux qui regroupent les représentants de l'ensemble des villages du secteur, auxquels s'ajoute l'administration locale. Au total 490 personnes ont participé aux sessions de validation des dialogues communautaires dans les quatre secteurs concernés, à raison de 132 personnes pour le secteur de Lubolo, 122 personnes pour le secteur de Lubuzi, 118 personnes pour le secteur de Mbanga et 118 personnes pour le secteur de Nganda Tsundi. Ces sessions de validation ont ainsi permis aux autres communautés, à travers leurs représentants coutumiers, de s'exprimer sur tous les thèmes ayant fait l'objet de dialogues communautaires.

5.3.2.2. Site de Basankusu (Equateur)

Dans le site de l'Equateur à Basankusu, les dialogues communautaires se déroulent dans les deux sous sites de Bokeka dans le secteur de Wa-Bo et Bobambo dans le secteur de Gombalo. Le dialogue sur l'exploitation forestière artisanale par contre a eu lieu à Bofato et a regroupé les communautés de Benga, Mpoa, Lolingo, Bafoto et Bakungu.

Le sous site de Bokeka compte cinq groupements (Bolima II, Mondjondjo II, Ntomba, Boeke et Buya), alors que celui de Bobambo en compte trois (Ngumu, Bobambo et llonga-Pô). Ici, les dialogues communautaires se déroulent non seulement avec les membres du groupement de Bokeka ou Bobambo, mais aussi avec des représentants des différents groupements que comptent les sous sites. Ainsi, à chaque dialogue communautaire, 25 personnes représentant les autorités coutumières, les hommes, les femmes, les leaders d'opinion, les groupes socio professionnels se réunissent dans le sous site pour discuter de la thématique inscrite à l'ordre du jour.



Carte 3 : Localisation du site de Basankusu (Equateur)

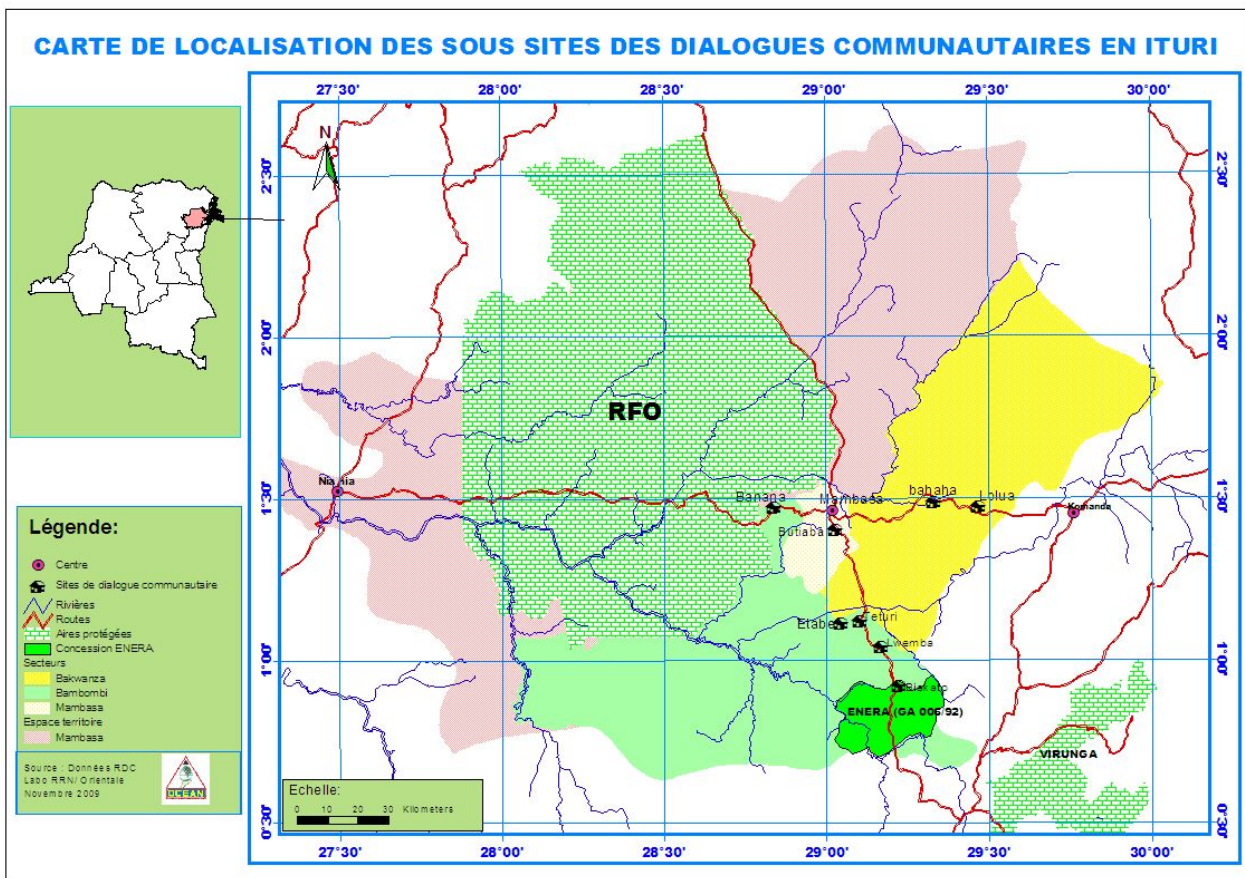
A ce jour, plus de 400 personnes, dont 25% de femmes, ont participé aux dialogues communautaires dans le site de Basankusu, sur les thèmes de l'exploitation forestière artisanales, du statut de la forêt, des droits fonciers coutumiers, des processus de prise de décision au niveau local, de la conservation communautaire, des institutions de gestion des forêts de communautés locales, des forêts des communautés locale et développement.

5.3.2.3 Site Ituri (Province Orientale)

Dans le site de l'Ituri, les dialogues communautaires se déroulent dans les 4 secteurs-chefferies de Teturi, Lolwa, Biakato et Mambasa où huit thèmes de dialogues ont déjà été débattus. On estime à près de 2.513 le nombre total des personnes ayant participé à ces dialogues suivant la répartition suivante :

Désignation	Hommes		Femmes		Total
	Bantous	Pygmées	Bantous	Pygmées	
Lolwa	347	184	83	81	695
Teturi	485	0	112	4	601
Mambasa	430	80	110	14	634
Biakato	480	36	41	26	583
Total	1742	300	346	125	2513

Tableau 2 : Participation aux dialogues communautaires en Ituri



Carte 4 : Localisation des sites de dialogues communautaires en Ituri (Orientale)

5.4. Forums locaux

5.4.1. Mode opératoire des forums locaux

Les forums locaux visent à élargir le rayon d'action et d'influence des dialogues communautaires. Il s'agit d'informer les autorités locales et communautés environnantes non couvertes par les activités des dialogues communautaires, en vue d'enrichir les perceptions des communautés locales et des autres acteurs locaux sur les différents aspects relatifs à la gestion des forêts par les communautés locales.

Les forums locaux durent au maximum deux jours et font intervenir tous les acteurs du secteur de l'environnement au niveau du Territoire. Y participent donc, des représentants des communautés locales et peuples autochtones, de la société civile, des administrations publiques concernées, du secteur privé, des associations de femmes, des organisations internationales opérant sur le Territoire, des média locaux et de toute autre organisation ou structure susceptible d'apporter une contribution aux discussions. Le nombre total de participants est en moyenne de 50 personnes par forum local.



Photo 2 : Dialogue communautaire à Bokeka (Basankusu)

Les discussions des forums locaux portent sur les contenus des dialogues communautaires avec comme objectif de les valider, amender, compléter ou les enrichir. Par ailleurs, à l'occasion des forums locaux, une présentation synthétique des notes de consensus produites à l'issue des forums nationaux de Kinshasa est faite dans le même objectif. Les forums locaux offrent également l'occasion d'approfondir quelques questions résiduelles identifiées.

A la fin d'un forum local, la coordination du site prépare un rapport portant synthèse de l'ensemble des réflexions validées par les participants, lesquelles peuvent aider à enrichir ou éventuellement amender les notes de consensus produites au niveau des forums nationaux.

5.4.2. Forums locaux réalisés

Trois forums locaux ont été organisés à ce jour respectivement à Mambasa, à Tshela et à Basankusu, avec une participation cumulée estimée à plus de 155 personnes.

5.4.2.1. Site de Tshela

Le forum local de Tshela s'est tenu du 8 au 9 octobre 2009, à Tshela. Il a réuni pendant deux jours, une cinquantaine de personnes, hommes et femmes, issues de l'administration (commissaire de District, Administrateur du Territoire, les chefs des 8 secteurs du territoire de Tshela, un représentant de la coordination provinciale de l'Environnement, le superviseur de l'Environnement du District du Bas fleuve), du secteur privé (SCAM, exploitants forestiers artisanaux), de la société civile (CEPECO, AMAR, ADEV, ITENAC, CPPR, les Eglises catholique et protestantes), des autorités coutumières (chefs de village, chefs de groupement), ainsi que le

coordinateur de l'Unité Opérationnelle de Luki pour le projet FORCOM / FAO et le point focal du MECNT national de la foresterie communautaire qui a assuré la modération du forum.

Les participants au forum local ont effectivement validé l'ensemble des préoccupations et des recommandations des communautés locales en faveur d'une gestion des ressources forestières qui soit durable et qui prenne en compte les réalités socio économiques et culturelles du Bas Congo en général. Des recommandations ont aussi été formulées à l'intention des décideurs, afin que les droits et préoccupations des communautés locales soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion des ressources forestières par les communautés locales.

5.4.2.2. Site de Basankusu

Le forum local de Basankusu s'est tenu du 27 au 28 octobre 2009, à Basankusu, et a connu la participation d'une cinquantaine de personnes composées des représentants de l'administration publique locale (Commissaire de District, Administrateur du Territoire, chef de cité de Basankusu, chefs de secteurs de Waka-Bokeka et de Gombalo, ATAR de Bokeka, coordinateur de District de l'Environnement, l'Inspecteur de District du Service de l'agriculture), du secteur privé (CCP, Fondation Bokenga, Ofong'anumbola), de la société civile (Comité Directeur, CLGP, CODAFE, Thérésita, RRN, COCOM, CADELU, ERC, PVH, Caritas-Développement), des communautés locales (chefs coutumiers, chefs de villages), des syndicats (OCT, UNTC), les ONG internationales (ABC, AWF), des média ainsi que des facilitateurs locaux et du point focal du MECNT national de la foresterie communautaire, qui a assuré la modération du forum.

5.4.2.3. Site d'Ituri

Le Forum local du site d'Ituri s'est tenu à Mambasa du 28 au 29 septembre 2009. Il a connu la participation de 53 personnes, représentant les services de l'administration locale (Commissaire de District de l'Ituri, Administrateur du Territoire, Chefs de chefferies, supervision de l'Environnement, ANR/Mambasa, Justice/Magistrature, Agriculture, Développement rural), la société civile (OCEAN, CVAP, PAP/RDC, PACT/Congo, FLEVICA, PADIP, chefs de groupements et de localités, représentants des peuples autochtones, et les églises catholique, protestante et musulmane) et le secteur privé (ENRA et exploitants artisanaux).

5.4.3. Quelques conclusions/recommandations des forums locaux

Il ressort des dialogues communautaires et des forums locaux tenus à ce jour, que l'élaboration d'un modèle de foresterie communautaire, qui s'enracine dans les réalités socio-économiques et culturelles de la RDC, devra prendre en compte divers éléments reflétés dans les conclusions suivantes :

- Les critères d'identification d'une communauté sont très similaires d'un site à un autre et tournent autour de l'appartenance à un clan ou à une famille. Il est notamment fait référence à l'ancêtre commun, une langue commune, un terroir commun, des coutumes communes etc. La gestion d'une forêt de communauté locale serait le fait d'un village, une localité, une chefferie ou même le groupement. Dans le cas particulier de l'Ituri, une telle forêt pourrait être gérée par un groupement ou le comité inter villageois appelé communément comité de base (COBA).
- Les communautés locales ont une vision moins cloisonnée et moins segmentée de « leurs » forêts. Elles en ont une vision plus globale et plus holistique et les perçoivent comme un ensemble complexe et intrinsèquement lié comprenant le sol, les ressources en surface et les ressources souterraines. Pour ces communautés, il est difficilement envisageable que la gestion d'une composante se fasse à l'exclusion des autres. Le modèle de gestion des forêts des communautés locales devrait, du point de vue des communautés, prendre en compte non seulement les ressources forestières mais l'ensemble des ressources se trouvant sur et dans le sol. Ainsi, une forêt des communautés locales devra contenir tous les types de forêts (jachères, forêts denses, forêts marécageuses, forêts secondaires, etc.) traditionnellement gérées par la communauté.
- En ce qui concerne les institutions de gestion des forêts des communautés locales, dans la Province du Bas Congo, les dialogues communautaires ont relevé l'importance de s'appuyer sur les institutions coutumières qui comprennent les chefs de village, chefs de groupements et leurs notables constitués d'ayants droits fonciers coutumiers. Il a même été fait allusion, au forum local de Tshela, de la nécessité d'impliquer les futurs conseils de secteur, qui devront être mis en place dans le cadre de la décentralisation en cours. Le rôle de la femme au sein des communautés matriarcales a aussi été souligné comme élément à intégrer dans le modèle de gestion des forêts.
- A Basankusu et dans l'Ituri par contre, les dialogues communautaires ont suggéré la mise en place d'associations représentatives qui devront avoir toute la légitimité nécessaire, c'est-à-dire des associations qui, en plus d'être représentatives, doivent être reconnues par les communautés locales et tenir compte des pouvoirs existants au niveau de la communauté, à savoir le pouvoir coutumier et le conseil des notables. Les responsables ou gestionnaires de ces structures doivent impérativement être originaires de la communauté.



Photo 3 : Participants au forum local de Basankusu

- L'exploitation forestière artisanale est, dans tous les sites, considérée comme une activité importante pourvoyeuse d'emplois, de revenus familiaux et de bois domestique. Cependant, toutes les communautés identifient également l'exploitation artisanale comme source de conflits entre différentes communautés et différents acteurs au sein d'une même communauté, et d'abus des pouvoirs par certains chefs coutumiers. Elles dénoncent aussi le non respect des cahiers des charges par certains exploitants. Les communautés locales soulignent aussi la destruction de la forêt notamment dans le Bas Congo et l'Ituri où l'exploitation forestière artisanale est encouragée par la demande accrue en bois d'œuvre par les pays voisins. Elles souhaitent que cette activité soit rigoureusement réglementée et encadrée afin qu'elle contribue effectivement au développement des communautés locales. Dans le Bas Congo, les recommandations suivantes, plus précises, ont été faites par le forum local de Tshela en vue d'une meilleure réglementation de l'exploitation forestière artisanale :
 - L'interdiction du sciage artisanal à l'aide de la tronçonneuse ;
 - L'accompagnement des communautés locales par l'administration ;
 - La conversion des scieurs de planches à d'autres activités génératrices des revenus avec l'encadrement des ONG ;
 - Application stricte des mesures portant suspension ou interdiction de l'exploitation artisanale dans certains coins du pays.
- Il a été observé que plusieurs villages sont intéressés par la conservation communautaire comme moyen de contourner les effets des approches

conventionnelles de conservation. A travers la gestion des forêts des communautés locales, plusieurs communautés veulent jouer un rôle plus actif dans la conservation des ressources de leurs forêts qui sont du reste très menacées par la conjonction de plusieurs facteurs internes et externes. Les communautés locales estiment également que la conservation communautaire est potentiellement génératrice de revenus et pourraient donc contribuer à lutter contre la pauvreté. Toutefois, les communautés locales pensent que la conservation communautaire n'a de sens et ne jouera pleinement son rôle d'outil de conservation de la diversité biologique et du développement local, que si elles gardent un contrôle total sur leurs terres ancestrales.



Photo 4 : Participants au forum local de Mambasa (Ituri)

- S'agissant de la place et du rôle de la femme dans les processus de prise de décisions, les participants au forum local de Basankusu ont relevé que les femmes sont généralement marginalisées. Elles sont considérées tout au plus comme usufruitières de la forêt qui appartient soit à leurs époux, soit à leurs pères. Il en est de même du site de l'Ituri où on a noté cependant quelques exceptions où les femmes jouent un rôle important dans la réconciliation et l'atténuation des conflits sociaux (cas de Wasele, Babombi et Bapangomo). Dans le Bas Congo par contre, les femmes sont les véritables détentrices du pouvoir, qu'elles transmettent par la suite à l'homme, en raison du système matriarcal qui y prévaut. Dans certains cas, elles assurent les responsabilités de chef de village et même chef de groupement. Dans tous les cas, il sera question de veiller à maintenir certains acquis culturels et éviter la marginalisation de la femme dans tous les processus de prise des décisions relatives à la gestion de la terre et des ressources forestières. Aussi, des

dispositions doivent-elles être prises pour assurer la représentation des femmes au sein de toutes les instances en charge de l'administration de la communauté, notamment sur toutes les questions liées à la gestion des ressources forestières.

5.5. Forums provinciaux

5.5.1. Mode opératoire des forums provinciaux

Les forums provinciaux constituent le moyen par lequel les acteurs au niveau provincial sont consultés sur les questions relatives aux forêts de communautés locales et leur mise en œuvre au niveau de la province concernée. Ils visent par conséquent à enrichir les discussions engagées aux niveaux des dialogues communautaires, des forums locaux et nationaux. Ils servent aussi de cadre de restitution du travail effectué et des avancées réalisées aux niveaux local et national. Les forums provinciaux aident par ailleurs à informer les décideurs sur les perceptions et les aspirations des communautés et autres acteurs locaux du secteur de l'environnement.

Les forums provinciaux se déroulent dans les chefs lieu des provinces abritant le projet, à savoir, Mbandaka pour le site de Basankusu, Kisangani pour le site de l'Ituri et Matadi pour le site du Bas Congo. Ils durent en général deux jours et font intervenir les principaux acteurs du secteur de l'environnement au niveau de la Province. Les participants se recrutent au sein des communautés locales et autochtones, de la société civile, des administrations publiques provinciales concernées, y compris les ministères provinciaux concernés, des assemblées provinciales, du secteur privé, des associations de femmes, des organisations internationales opérant dans la Province et des média locaux.

Les discussions au niveau du forum provincial s'organisent autour des conclusions et recommandations des forums locaux et nationaux. Les consensus obtenus à l'issue des forums nationaux et les recommandations des forums locaux sont lus aux participants qui les enrichissent sur la base des réalités de leurs provinces respectives. Des questions pertinentes, nécessitant un approfondissement, sont ensuite identifiées et soumises à la réflexion des participants à travers des travaux en groupes.

Les résultats de ces travaux en groupes sont ensuite adoptés en plénière et constituent de ce fait les recommandations du forum provincial, présentées dans un rapport circonstancié largement distribués aux participants et dont le contenu sert, le cas échéant, à enrichir ou éventuellement amender les notes de consensus produites au niveau des forums nationaux.

5.5.2. Forums provinciaux réalisés

Deux forums provinciaux ont jusqu'à maintenant été organisés respectivement à Matadi et à Kisangani avec une participation totale de plus de 90 personnes.

5.5.2.1. Forum provincial de Matadi

Le premier forum provincial a été organisé à Matadi, du 27 au 28 septembre 2009, dans l'hémicycle de l'Assemblée Provinciale du Bas Congo, avec la participation de 47 personnes. Il a été présidé par le Rapporteur de l'Assemblée Provinciale. On pouvait compter parmi les participants des députés provinciaux, des enseignants chercheurs, des cadres des administrations publiques concernées, des représentants de la société civile, du secteur privé et des communautés locales.



Photo 5 : forum provincial à Matadi

A en croire l'enthousiasme et la participation très active des participants, ce premier forum a permis de susciter un réel intérêt sur la problématique des forêts des communautés locales,

5.5.2.2. Forum provincial de Kisangani

Le forum provincial de Kisangani s'est tenu du 12 au 13 novembre 2009 et a été organisé conjointement par les partenaires locaux de projet et le Ministère provincial des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme. Le Ministre a personnellement assuré l'ouverture et la clôture du forum et a pris une part active aux travaux. Une quarantaine de personnes y ont participé, parmi lesquelles des parlementaires provinciaux, des représentants du gouvernement provincial de la Province Orientale (Gouvernorat, Ministère de Affaires Foncières et Environnement et Tourisme et Ministère de l'Intérieur), des représentants des institutions d'enseignement supérieur, universitaire

et de recherche, des représentants des services provinciaux des ministères en charges des forêts, agriculture, et du développement rural, des représentants du secteur privé, de l'ICCN, des représentants de la société civile ainsi que des délégués des communautés locales (chef coutumier de Butiaba) et des peuples autochtones de Mambasa.

5.5.3. Quelques conclusions/recommandations des forums provinciaux

Les différents forums provinciaux ont validé les conclusions des forums locaux et ont fait des recommandations additionnelles qui seront utiles dans l'élaboration du cadre juridique et institutionnel sur les forêts des communautés locales. Ces recommandations sont les suivantes :

- L'acquisition de la personnalité juridique d'une forêt de communauté locale devra se faire au niveau du territoire ou du District.
- L'association des femmes à la prise des décisions au niveau communautaire devra se faire selon le principe de genre et non selon le principe de parité. Autrement dit, la représentation des femmes dans les institutions communautaires de prise de décision est une absolue nécessité. Cependant, la recherche de la parité hommes-femmes dans ces institutions ne serait pas un objectif à atteindre absolument.
- L'étendue d'une forêt de communauté locale devra tenir compte des espaces coutumiers encore disponibles – c'est à dire non encore attribués par l'Etat - après l'exercice de cartographie participative. Ainsi, elle sera variable d'une communauté à l'autre.
- La « communauté locale » devra être définie non seulement en fonction de la descendance de ses membres d'une même tribu ou de leur appartenance à un même clan, mais aussi d'autres membres extérieurs, mais cooptés par ladite communauté en raison des alliances sociales ou économiques, et ce par souci de consolider la cohésion nationale et d'assurer la paix sociale au niveau local.
- Les exploitants artisanaux doivent respecter les cahiers de charge signés avec les communautés locales et peuples autochtones.
- Le principe de domanialité doit être conservé et par conséquent il doit être demandé à l'Etat d'aller jusqu'au consentement libre, informé et préalable, au lieu de s'arrêter au niveau de l'enquête ou de la consultation, dans le classement ou déclassé des forêts.
- La nécessité d'interdire formellement l'exportation des grumes issues de l'exploitation artisanale dans une forêt de communauté locale.
- Les revenus issus de l'exploitation forestière artisanale devront être redistribués en suivant le principe de décentralisation en cours.

- Il est nécessaire de former des leaders locaux au sein des communautés locales et peuples autochtones, et de les professionnaliser dans la gestion des ressources forestières.
- La conservation communautaire doit être régie par un contrat entre les communautés titulaires des forêts et d'éventuelles organisations désireuses de les y accompagner. Les zones de conservation communautaire ne doivent pas être reversées dans le domaine public de l'Etat, au risque de devenir des aires protégées classiques. Le mode de gestion (direct ou indirect) associé à la conservation communautaire devra dépendre des atouts de chaque communauté selon les réalités.
- Les revenus issus de la conservation communautaire devront être canalisés vers les secteurs vitaux comme la santé, l'éducation, l'adduction d'eau et dans le financement des activités génératrices des revenus au niveau local.
- Un permis spécifique, dont la communauté se doit de disposer pour l'exploitation forestière communautaire, doit être mis en place à un coût réduit. Ce permis devra donner la possibilité aux communautés locales de valoriser l'ensemble des ressources de leurs forêts, y compris le bois, les produits forestiers non ligneux, les services environnementaux, etc.



Photo 6 : Ouverture solennelle du forum provincial de Kisangani

5.6. Cartographie participative

La cartographie participative des droits sur les espaces et les ressources se distingue de celle de l'utilisation des terres et ressources en ce que la première va plus loin pour identifier tous les ayants droits fonciers en vue de cartographier des espaces sur lesquels ces droits sont exercés.

Ces détenteurs de droits comprennent aussi bien ceux qui revendiquent un droit coutumier acquis que les personnes physiques et/ou morales à qui l'Etat a conféré des droits sur le même espace.

Cet exercice sera réalisé dans chaque site du projet avec des partenaires tels qu'OCEAN (Ituri), RRN (Tshela) et GASHE (Basankusu) sur accompagnement technique d'OSFAC. Il permettra d'identifier la superposition des droits sur un espace donné et de réfléchir sur les voies et moyens de régler la question de la superposition des droits dans le cadre d'une réglementation. Il permettra de réfléchir également sur le rôle juridique de la cartographie et son utilité dans le processus d'obtention et de gestion des forêts des communautés locales en RDC.

5.7. Activités nationales

5.7.1. Forums nationaux

5.7.1.1. Mode opératoire des forums nationaux

Les forums nationaux réunissent en deux jours une vingtaine d'experts autour des thématiques identifiées au cours de l'atelier méthodologique. Ils visent essentiellement à aplanir les divergences et à enrichir les différentes notions et/ou concepts liés aux forêts des communautés locales, en vue du développement de législations plus adaptées. Ces experts sont choisis sur la base de leur expertise et de leur expérience sur le thème inscrit à l'ordre du jour. Une attention particulière est portée sur la diversité des participants. Aussi, les participants aux forums nationaux se recrutent-ils au sein des administrations publiques, de la société civile tant nationale qu'internationale, des bailleurs de fonds, des chercheurs universitaires, des praticiens du droit (juges et avocats) etc.

Les discussions s'organisent autour d'un sujet introduit par une note de discussion ou une note concept préparée par CODELT ou tout autre participant sollicité à l'avance. Elles se structurent selon le principe de « tour d'opinion », en vertu duquel les participants sont appelés à se prononcer à tour de rôle sur des questions précises.

A l'issue des débats, une note de consensus, résumant les principaux points d'accord est produite et distribuée pour commentaires et validation aux participants.

5.7.1.2. Forums nationaux réalisés

Cinq forums nationaux se sont tenus à Kinshasa sur des thèmes aussi divers que la clarification des concepts, l'exploitation forestière artisanale et les forêts des communautés locales, la conservation communautaire et les forêts des communautés locales, l'exploitation communautaire des forêts par les communautés locales, le consentement libre préalable et informé, et son application en droit congolais.

Au total, 111 experts ont participé à ces forums nationaux, parmi lesquels ceux des Ministères de l'Environnement, des Hydrocarbures, des Mines, du Plan, des Affaires foncières, du Développement rural, de l'Agriculture et de la Justice ; ceux des organisations internationales telles que WWF, WCS, CI, SNV, UICN, CIRAD, RRI, FPP SPM, Greenpeace, FFI, BCI ; ceux du secteur privé comme la FIB et quelques exploitants artisanaux ; ceux des bailleurs de fonds et projets tels que CARPE, FORCOM, PAG de l'UE ; ceux de la société civile nationale comme RRN, CEDEN, Réseau CREF, OCEAN, CEPECO, CDRN, ODC, LINAPYCO, DGPA, GTF, DIPY, CODELT, AMAR ; ceux des organisations communautaires telles COCREFOBA et UGADEC. Les représentants des communautés locales ainsi que les enseignants Chercheurs de l'Université de Kinshasa ont également participé.

Cinq notes de consensus et cinq notes exécutives ont été produites et diffusées notamment parmi les décideurs et autres institutions intéressées par la foresterie communautaire en RDC.¹

5.7.1.3. Quelques conclusions/recommandations des forums nationaux

Comme pour les dialogues communautaires et les forums locaux et provinciaux, les forums nationaux à travers les notes de consensus formulent des recommandations en vue d'une meilleure réglementation et organisation de la foresterie communautaire en RDC. Quelques unes sont présentées ci-dessous :

- Il convient de faire une différence entre les concepts de « forêt des communautés locales » et « concession des communautés locales ». Le premier concept renvoie à une réalité coutumière, alors que le second renvoie à une réalité de droit. Autrement dit, la concession de la communauté doit être considérée comme un titre conféré aux communautés locales sur les forêts sur lesquelles elles revendiquent une possession coutumière, conformément à l'article 22 du code forestier.
- Bien que le code forestier définisse très clairement la notion de communauté locale, l'expérience de terrain suggère la règle d'auto identification ou autodéfinition, selon laquelle seule une communauté doit pouvoir se définir comme telle, sur la base de ses réalités socio culturelles, en identifiant à la même occasion, les institutions chargées de la représenter.
- Le caractère collectif des droits des communautés sur leurs forêts doit être consacré, d'autant plus que la propriété collective est garantie par la constitution de la RDC.
- La nécessité de reconnaître aux communautés locales une existence légale, dans l'optique de parfaire la sécurité des droits qui leur sont reconnus. Il est également ressorti que le système de reconnaissance juridique à mettre en place doit être suffisamment

¹ Les notes de consensus sont disponibles sur le site web de Forests Monitor. Voir : http://www.forestsmonitor.org/en/community_forestry_drc

décentralisé, simplifié et beaucoup moins formaliste pour ne pas décourager les élans de structuration communautaire dans les milieux ruraux.

- Une communauté locale ne devrait pas, en tant qu'entité, être soumise à la procédure d'agrément à la profession d'exploitant artisanal, car cette activité n'est pas de nature à couvrir toutes les fonctions de la forêt pour les communautés locales.
- Aux termes de l'arrêté 035, l'exploitation artisanale a lieu uniquement dans les forêts des communautés locales. Des analyses ont souligné la nécessité, pour une communauté dont une forêt est en exploitation par un exploitant artisanal, d'avoir droit à une copie du « permis de circulation » et de la « feuille du carnet de chantier ». Ces documents permettraient à une communauté de suivre les quantités exploitées et transportées au nom de sa forêt.



Photo 7 : Forum provincial de Kisangani

- Il est nécessaire pour l'Etat congolais de produire un modèle type de contrat entre les communautés locales et les exploitants artisanaux de leurs forêts. Ce modèle serait une des annexes de l'arrêté 035 en vue d'éviter les abus et atteintes aux droits des communautés locales.
- L'essentiel des bois issus de l'exploitation artisanale devrait être transformé avant d'être commercialisé. On pourrait, par exemple, s'inspirer de l'exemple du Service d'Appui et d'Encadrement de Small Scale Mining (SAESCAM) mis en place par le Gouvernement congolais et soutenu par divers partenaires en vue de l'encadrement et d'un appui aux exploitants artisanaux miniers. Cette expérience pourrait être bénéfique pour l'exploitation

artisanale du bois en vue, entre autres, de donner une plus-value aux bois artisanaux avant leur exportation, fixer une sorte de mercuriale des bois issus de l'exploitation artisanale, encadrer et renforcer les capacités de la filière et éviter que des pays voisins fixent au rabais les prix des bois produits par les exploitants artisanaux congolais.

- Le concept « conservation communautaire » s'entend comme un mécanisme juridique par lequel une communauté locale peut elle-même décider de consacrer une partie de ses terres coutumières à la création d'une zone de conservation, qu'elle gèrerait seule ou avec des tiers sur base d'un contrat en vue d'en tirer des revenus et en même temps veiller à la conservation de la biodiversité de ses forêts. La « conservation communautaire » se distingue ainsi de la simple gestion participative des aires protégées et se révèle complémentaire aux efforts de conservation d'acteurs traditionnels (l'Etat et les agences de conservation). Ainsi, par exemple, la zone UGADEC, entre le Parc National de Maiko et celui de Kahuzi Biega, se situe en dehors des limites de ces deux parcs, mais contient des gorilles et d'autres espèces animales dont les communautés locales garantissent la protection.



Photo 8 : Forum national à Kinshasa

- Il a été souligné la nécessité, pour chaque communauté désireuse de créer une zone de conservation communautaire, d'acquérir une personnalité juridique qui faciliterait non seulement son accès à certains services, notamment financiers, mais aussi renforcerait sa capacité de négociation et d'interaction avec d'autres sujets de droit national ou international. La forme ASBL (Association sans but lucratif) n'a pas été jugée indiquée pour les communautés, raison pour laquelle l'option d'un texte légal réglementant le statut

juridique des communautés locales a été notée. Les besoins suivants ont aussi été relevés : un plan de développement local devant couvrir, entre autres, l'affectation des revenus générés par la conservation communautaire ; un mode de gestion garantissant à la fois la vie communautaire et l'objectif de conservation ; un guide juridique pour des contrats de partenariat entre communautés locales et autres acteurs ; et la nécessité d'un régime adapté de contrôle efficace des zones de conservation communautaire.

- Le concept « *exploitation communautaire des forêts* » est un concept nouveau introduit en droit congolais et à distinguer de deux termes généralement connus à savoir « *l'exploitation artisanale des forêts* » et « *l'exploitation industrielle des forêts* ». Ces deux derniers concepts font uniquement allusion à l'exploitation des bois, alors que l'exploitation communautaire des forêts comprend divers aspects, notamment la conservation de la faune par les communautés, l'exploitation des PFNL à des fins commerciales et potentiellement d'autres services environnementaux, telle que la séquestration du carbone. Du fait de cette particularité, « *l'exploitation communautaire des forêts* » se doit d'être dotée d'un régime juridique propre.
- Le concept « *exploitation communautaire des forêts* » comprendrait notamment l'exploitation des bois et des produits forestiers non ligneux, la protection de la faune par la communauté elle-même, la bio prospection, la séquestration de carbone et d'autres services environnementaux, voire touristiques. Il s'agit d'une exploitation multiforme des forêts.
- Un « *permis d'exploitation forestière communautaire* » devrait être délivré à chaque communauté. Il s'agirait d'un titre collectif conçu pour diverses opérations de la communauté locale en tant qu'entité juridique distincte. Des exploitations individuelles ne devraient pas avoir lieu dans les forêts des communautés locales, afin d'éviter l'individualisation progressive des espaces communautaires.

5.8. Sensibilisation du public et communication

Les activités de sensibilisation et de communication ont comme objectif de générer un débat et un intérêt national sur les « forêts des communautés locales », une notion nouvelle en droit forestier congolais et qui aura un impact sur plus de 30 millions de congolais. Les activités ont consisté en des actions d'information à l'égard d'acteurs politiques et d'un travail de média ayant pour cible le grand public. La coordination nationale basée à Kinshasa et chaque coordination de sites ont développé un plan de communication.

5.8.1. Actions d'information vers des acteurs politiques

- Une note synthèse sur les potentiels des forêts des communautés locales en termes de développement socio-économique a été adressée à la *Conférence Episcopale*

Nationale du Congo (CENCO) en juin 2009. Il s'agit d'un organe regroupant tous les évêques catholiques de la RDC et qui est actif sur plusieurs questions d'ordre social et de gouvernance, y compris les ressources naturelles.

- Une note d'information sur les potentiels de la notion de « forêts des communautés locales » a été produite à l'intention d'un Conseiller Principal à la Présidence de la RDC en mai 2009.
- Des rencontres ont eu lieu avec la commission parlementaire « Environnement et Ressources naturelles », au cours desquelles le projet a explicité le processus en cours, en vue de la mise en application de la volonté législative de créer des forêts des communautés locales. Le projet a dans ce même cadre contribué à un atelier de renforcement des capacités de cette Commission parlementaire sur certaines questions d'actualité dans le contexte d'une gouvernance mondiale de la gestion de l'environnement. Cet atelier était organisé par l'ONG Objectif Développement Communautaire.
- Il a été produit un dépliant, qui présente les objectifs, les acteurs, les localisations des sites, la méthodologie ainsi que les résultats attendus du projet.
- Le projet a effectué des présentations aux plénières de la coordination nationale du Réseau Ressources Naturelles, qui est un réseau de plus de 300 ONG congolaises dont les activités ont un lien avec les ressources naturelles.
- Le projet associe à ses activités courantes divers acteurs liés au secteur forestier, notamment les syndicats d'exploitants forestiers, les agences internationales de conservation, l'autorité coutumière, divers ministères du gouvernement, des ONG et autres acteurs.

5.8.2. Activités médiatiques au niveau de la coordination et des sites

- Une émission de 30 minutes à la télévision nationale RTNC, sous la rubrique « Environnement » avec la participation des quelques partenaires au projet, notamment IIED et CIRAD en avril 2009.
- Une émission télévisée d'une heure sur la chaîne nationale RAGA TV.
- Des articles dans les journaux locaux, parus en février, avril, juin et octobre 2009.
- Une émission d'une heure, à la télévision nationale RTNC, sous la rubrique « question d'actualité », avec la participation des partenaires étrangers, notamment *Forests Peoples Programme*, en octobre 2009.
- Une émission radio télévisée à l'issue du forum provincial du Bas Congo, auquel ont pris part des parlementaires provinciaux ainsi que plusieurs agents de l'administration provinciale.

- Un point de presse radio télévisée à l'issue du forum provincial de Kisangani, auquel ont pris part le Ministre Provincial des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme, ainsi que la coordination nationale du projet, la coordination du site Ituri et CODELT.
- Des émissions sur des radios locales et communautaires à Béni, Mambasa, Kisangani, Basankusu, Tshela et Matadi ont été organisées par les sites, dans le cadre de leurs activités.
- Les activités du projet auprès des communautés Pygmées d'Ituri ont été abordées dans un documentaire produit par la BBC, dans sa tranche Earth Report de novembre 2009. Ce programme a été rendu possible avec la participation de Conservation International (CI).

5.9 Autres activités

Le projet prend une part active à différents ateliers organisés par divers partenaires du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes forestières initiées en RDC. Il s'agit notamment :

- De l'atelier sur le lancement du processus REDD en RDC ;
- L'atelier de *Conservation International* sur la conservation communautaire à l'Est du Congo ;
- L'atelier national post conversion des titres forestiers ;
- Le Comité de pilotage du projet FORCOM tenu en octobre 2009 ;
- L'atelier de planification de la seconde phase du projet FORCOM.

6. CONCLUSION, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Jusqu'à présent, la mise en œuvre du projet « Modes de gestion des forêts des communautés locales » s'est déroulée de manière satisfaisante. De plus en plus d'opinions trouvent en son approche une originalité et un complément indispensable au travail de montage du modèle institutionnel et juridique pour les forêts des communautés locales. Les dialogues communautaires, locaux, provinciaux, ainsi que les forums nationaux tenus jusqu'à maintenant, révèlent la nécessité d'un modèle de foresterie communautaire tenant compte du caractère multi usage des forêts coutumières des communautés. Il ne s'agit pas de cantonner ces communautés dans l'exploitation de la matière ligneuse, ni de les maintenir dans le statut d'acteur forestier subsidiaire, mais bien de faire des communautés locales des opérateurs forestiers à part entière et capables de générer des revenus pour leur développement local, tout en contribuant à la gestion durable des forêts congolaises.

Au cours des six prochains mois, le projet poursuivra les dialogues communautaires dans les trois sites sur les thèmes de la gestion des conflits, des institutions de gestion des forêts des

communautés locales, des mécanismes de gestion des bénéfices issus des forêts des communautés locales, de l'adéquation entre les activités individuelles et communautaires dans une forêt de communauté locale. Un accent particulier sera mis sur des dialogues spécifiques avec les communautés autochtones de l'Ituri. Le projet compte organiser 2 forums locaux et un forum provincial par site, en plus du premier forum provincial de Mbandaka qui devra se tenir en décembre 2009. Six forums nationaux restent encore à organiser, notamment sur le rôle et la fonction juridique de la cartographie participative, le mécanisme REDD et les forêts des communautés locales, le bois énergie, les peuples autochtones, la gestion des conflits et les forêts des communautés locales, la décentralisation et le plan long terme pour le développement de la foresterie communautaire en RDC.

De plus, les activités de cartographie participative sur les trois sites et les recherches menées par les partenaires internationaux (IIED, CIRAD et RRI) permettront de consolider les recommandations que le projet fera, en vue de produire une feuille de route pour le développement de la foresterie communautaire en RDC.

A ce stade des activités, le projet recommande que des discussions soient d'ores et déjà engagées en vue d'une prise en compte des résultats jusque-là disponibles dans le montage juridique et institutionnel en cours pour les forêts des communautés locales.